

Délibération n°2020/13 du 09 juillet 2020

Approbation du rapport social 2019

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment les articles R.5315-3 12° et R.5315-8 9°,

Après en avoir délibéré le 09 juillet 2020, décide :

Article I

Le Conseil d'Administration approuve le rapport social 2019.

Article II

La directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 09 juillet 2020

Le président du Conseil d'administration

Jean-Pierre GENESLAY